

Image not found or type unknown



Annulation d'un achat si les lieux non libérés par le vendeur

Par **bobdilasne**, le **25/09/2013** à **11:02**

Bonjour,

je dois signer le 27/09 pour l'achat d'un appartement. A ce jour, le bien n'est toujours pas libéré par le vendeur. A priori, il n'a pas trouver d'autre hébergement.

Il est prévu que j'achète cet appartement libre et vide pour le mettre en location.

l'achat (la vente) peut-il être annulé pour non remise des clés par exemple ? et si oui, dans quelles conditions ?

Merci pour votre aide.

Cordialement,